

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Moderne de Céramique « SOMOCER »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Octobre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes **M Ahmed SAHNOUN** (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & **Mme Chiraz DRIRA** (CRG AUDIT).

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	2024	2023
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 785 707	1 785 707
Amortissements		(1 523 716)	(1 470 834)
	IV.1	261 991	314 873
Immobilisations corporelles		190 128 294	155 266 936
Amortissements		(106 891 406)	(100 344 741)
Provision pour dépréciation		(593 645)	(593 645)
	IV.2	82 643 243	54 328 550
Immobilisations Financières		66 260 053	66 941 019
Provision pour dépréciation		(5 165 101)	(1 437 643)
	IV.3	61 094 952	65 503 376
Total des actifs immobilisés		144 000 186	120 146 799
Autres actifs non courants	IV.4	2 188 980	4 894 364
Total des actifs non courants		146 189 166	125 041 163
Actifs courants			
Stocks		39 067 336	49 878 392
Provision pour dépréciation		(1 359 722)	(1 486 396)
	IV.5	37 707 614	48 391 996
Clients		35 505 208	48 186 773
Provision pour dépréciation		(14 376 963)	(13 626 740)
	IV.6	21 128 245	34 560 033
Autres actifs courants		24 899 013	20 905 335
Provision pour dépréciation		(1 340 617)	(949 372)
	IV.7	23 558 396	19 955 963
Autres actifs financiers	IV.8	17 943 680	13 786 707
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	818 104	407 034
Total des actifs courants		101 156 039	117 101 733
Total des actifs		247 345 205	242 142 896

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<i>Capitaux propres et passifs</i>	<i>Note</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
<i>Capitaux propres</i>			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		8 840 740	9 115 022
Résultats reportés		(6 682 739)	5 223 575
Réserve spéciale de réévaluation		32 169 705	-
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>		96 851 673	76 862 564
<i>Résultat de l'exercice</i>		(28 822 390)	(11 906 314)
<u><i>Total des capitaux propres avant affectation</i></u>	IV.10	<u>68 029 283</u>	<u>64 956 250</u>
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	IV.11	59 761 859	59 319 168
Provision pour risques et charges		5 723 986	3 826 926
<u><i>Total des passifs non courants</i></u>		65 485 845	63 146 094
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs	IV.12	39 425 394	39 456 910
Autres passifs courants	IV.13	13 989 383	12 596 777
Autres passifs financiers	IV.14	43 484 312	44 884 746
Concours bancaires	IV.15	16 930 988	17 102 119
<u><i>Total des passifs courants</i></u>		113 830 077	114 040 552
<u><i>Total des passifs</i></u>		179 315 922	177 186 646
<u><i>Total des capitaux propres et passifs</i></u>		<u>247 345 205</u>	<u>242 142 896</u>

Etat de résultat SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	56 186 835	88 679 938
Autres produits d'exploitation	V.2	668 465	1 207 192
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>56 855 300</i>	<i>89 887 130</i>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis		(6 364 816)	1 499 240
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(41 927 255)	(60 681 119)
Charges de personnel	V.4	(10 376 480)	(10 987 604)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	(16 785 834)	(10 544 046)
Autres charges d'exploitation	V.6	(6 402 112)	(8 278 551)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>(81 856 497)</i>	<i>(88 992 080)</i>
<u><i>Résultat d'exploitation</i></u>		<u><i>(25 001 197)</i></u>	<u><i>895 050</i></u>
Charges financières nettes	V.7	(9 800 405)	(11 865 208)
Revenus des placements	V.8	7 421 965	1 155 869
Autres gains ordinaires	V.9	21 034	670 247
Autres pertes ordinaires	V.10	(1 323 145)	(2 538 944)
<u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u>		<u><i>(28 681 748)</i></u>	<u><i>(11 682 986)</i></u>
Impôt sur les sociétés		(140 642)	(223 328)
<u><i>Résultat net de l'exercice</i></u>		<u><i>(28 822 390)</i></u>	<u><i>(11 906 314)</i></u>

Etat de Flux SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2024	31.12.2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		61 640 860	93 789 367
Autres encaissements		-	378 370
Autres décaissements		-	<279 295>
Sommes versées aux fournisseurs		<35 176 938>	<51 998 388>
Sommes versées au personnel		<6 048 873>	<9 968 604>
Frais financiers payés		<6 265 127>	<5 448 850>
Encaissements placements		178 874	2 040 872
Décaissements placements		-	<4 020 000>
Impôt et taxes payés		<853 836>	<5 140 481>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		<u>13 474 960</u>	<u>19 352 991</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	< 3 869 267>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	92 000
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>		<u>-</u>	<u>< 3 777 267></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Subvention d'investissement		-	1 458 926
Encaissements provenant des emprunts LT		-	-
Remboursement d'emprunts LT		<3 130 842>	<8 145 780>
Décaissements nets moyens de financements CT	<u>VI.1</u>	<9 761 917>	<8 748 934>
Distribution de dividendes et autres distributions		-	-
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>		<u><12 892 759></u>	<u><15 435 788></u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>582 201</u>	<u>139 936</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		<u><16 695 085></u>	<u><16 835 021></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u><16 112 884></u>	<u><16 695 085></u>

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOMOCER a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022, 2023 et l'année 2024 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par SOMOCER en 2024, 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 28.822 mille DT, 11.906 mille DT et 5.914 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

2) Contrôle douanier

La société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier. Au 31 décembre 2024, le montant en cours de justification s'élève à 4,1 millions de dinars. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023 et 2024, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier qui a abouti en 2022 à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

3) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOMOCER et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire judiciaire a été ajouté pour former ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

La société a procédé courant 2024 à un changement de méthode comptable en optant pour le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains. À cet effet, la société a adopté la méthode de réévaluation prévue par la nouvelle Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles, telle qu'approuvée par l'arrêté de du ministère des Finances du 24 mars 2022. La réévaluation a été effectuée sur la base d'une estimation de la valeur de marché déterminée par un expert professionnellement qualifié. Cette méthode a été appliquée d'une façon prospective conformément à ladite norme.

Parallèlement, et conformément à l'article 20 du décret-loi n°21-2021 du 28 décembre 2021 relatif à la loi de finances pour l'année 2022, la société a également estimé la juste valeur des terrains en appliquant les indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars

2022. La juste valeur déterminée par l'expert s'étant révélée supérieure à celle calculée selon les indices fiscaux, une partie de l'écart de réévaluation a été affectée à la réserve spéciale de réévaluation légale, tandis que le solde a été constaté au niveau de la réserve spéciale de réévaluation libre.

Cette opération a eu pour effet d'augmenter la valeur des terrains et des capitaux propres au 31 décembre 2024 d'un montant de 32.169.705 DT.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.

Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Logiciels	342 779	342 779
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	1 785 707	1 785 707
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 523 716>	<1 470 834>
Immobilisations incorporelles nettes	261 991	314 873

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Terrains	35 348 527	3 178 822
Constructions	22 964 697	22 947 345
Installations techniques matériels et outillages	110 952 390	105 804 933
Matériels de transport	2 364 233	2 077 868
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	11 070 265
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 853 245	1 837 911
Immobilisations en cours	575 173	3 271 203
Immobilisations à statut juridique particulier	4 999 764	5 078 589
Immobilisations corporelles brutes	190 128 294	155 266 936
Amortissements cumulés Immob Corp	(106 891 406)	<100 344 741>
Provision pour dépréciation sur terrains	(593 645)	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	82 643 243	54 328 550

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participations (voir Note IV. 3.1)	55 963 991	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 556 598	1 621 880
Prêt Somocer Négoce	6 216 049	7 044 855
Prêt AB corporation	2 523 415	2 310 293
Immobilisations financières brutes	66 260 053	66 941 019
Provision pour dépréciation (voir Note IV. 3.1)	<5 165 101>	<1 437 643>
Immobilisations financières nettes	61 094 952	65 503 376

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2024	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2024
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	24 393 781	-	24 393 781
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	<1 990 000>	-
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	-	1 836 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<75 000>	-
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<46 750>	51 850
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	<841 000>	159 000
SOMOCER Transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	<45 000>	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	<777 913>	12 026 087
Total	55 963 991	<5 165 101>	50 798 890

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	16 520 617	15 352 049
Autres actifs non courants bruts	19 848 760	18 680 192
Résorption des autres actifs non courants	<17 659 780>	<13 785 828>
Autres actifs non courants nets	2 188 980	4 894 364

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Stocks de matières premières	20 423 011	24 610 076
Stocks de matières consommables et PDR	3 904 587	4 163 762
Stocks de produits finis	14 739 738	21 104 554
Total des stocks bruts	39 067 336	49 878 392
Provisions pour dép. des stocks de matières premières et pièces de rechange	<552 765>	<552 765>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommable et PDR	<141 818>	<141 818>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<665 139>	<791 813>
Total des stocks nets	37 707 614	48 391 996

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Clients ordinaires	16 506 798	28 727 173
Clients effets à recevoir	4 627 138	5 832 860
Clients douteux ou litigieux	14 371 272	13 626 740
Total des comptes clients bruts	35 505 208	48 186 773
Provision pour dépréciation Clients	<14 376 963>	<13 626 740>
Total des comptes clients nets	21 128 245	34 560 033

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Personnel, prêts et avances	474 693	627 382
Etat impôts et taxes	10 018 546	7 941 975
Avances fournisseurs	54	54
Créances sur les sociétés du groupe (*)	10 837 787	7 970 479
Débiteurs divers	1 188 728	3 060 058
Loyer à recevoir	11 987	72 626
Blocage sur crédits documentaires	1 894 784	93 094
Charges constatées d'avance	472 434	720 556
Subvention à recevoir	-	151 995
Dividendes à recevoir	-	267 116
Total des autres actifs courants bruts	24 899 013	20 905 335
Provision des autres actifs courants	<1 340 617>	<949 372>
Total des autres actifs courants nets	23 558 396	19 955 963

() Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.*

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres de placement SOTEMAIL*	16 393 375	10 253 013
Titres de placement AFC	1 833	5 982
Billets de trésorerie SANIMED	-	2 000 000
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	828 807
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	219 665	198 905
Total des autres actifs financiers	17 943 680	13 786 707

La valeur de l'exercice correspond à une plus-value de 6.289 mille DT constatée suite à la réévaluation des titres selon le cours boursier observé au 31 décembre 2024. Selon le cours au 23 juin 2025, la valeur de ces titres s'élève à 10.712.880 DT.

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Banques	816 589	402 683
Caisses	1 515	4 351
Total des liquidités et équivalents de liquidités	818 104	407 034

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (1)	1 840 740	2 115 022
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	<6 682 739>	5 223 575
Réserves spéciales de réévaluation légales (2)	1 771 850	-
Réserves spéciales de réévaluation libres (2)	30 397 855	-
Capitaux propres avant résultat	96 851 673	76 862 564
Résultat de l'exercice	<28 822 390>	<11 906 314>
Capitaux propres avant affectation	68 029 283	64 956 250

(1) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	Date d'acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2023	Résorption 2024	VCN au 31/12/2024
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4 ^{ème} plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<36 496>	19 679	<3 747>	15 932
4 ^{ème} plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<579 004>	327 678	<60 477>	267 201
5 ^{ème} plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<253 192>	169 086	<28 166>	140 920
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<265 800>	304 200	<38 019>	266 181
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<278 786>	419 315	<46 563>	372 752
Plan de mise à niveau 2023 (*)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	<583 862>	875 064	<97 310>	777 754
Total			7 041 841	<4 926 819>	2 115 022	<274 281>	1 840 740

(*) Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.

(2) Les réserves spéciales de réévaluation sont constituées par les plus-values résultantes de l'opération de réévaluation des terrains prévue par la nouvelle norme comptable N°5.

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 31.386.864 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Report déficitaire 2024	13 723 570	-	-	13 723 570
Amortissements différés 2024	6 272 570	-	-	6 272 570
Total	31 386 864	-	-	31 386 864

IV.11 Emprunts

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	12 533 759	18 030 693
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	348 712	454 895
Autres dettes envers l'Etat (*)	46 879 388	40 833 580
Total des emprunts	59 761 859	59 319 168

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Reconnaissance de dettes fiscales	45 262 609	39 683 190
Engagements CNSS	1 616 779	1 150 390
Total des emprunts	46 879 388	40 833 580

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs d'exploitation	38 478 940	37 156 544
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	943 551	2 297 463
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 425 394	39 456 910

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Dettes dues au personnel	1 148 032	1 427 758
Sécurité sociale	829 196	-
Etat, impôts et taxes	732 416	1 131 785
Etat, reconnaissance de dette	8 573 492	7 893 852

Obligations cautionnées	1 240 905	1 550 422
Autres créditeurs divers	55 578	47 789
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	1 408 381	543 788
Total des autres passifs courants	13 989 383	12 596 777

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	11 947 851	8 386 391
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	106 183	93 083
Intérêts courus	1 522 759	829 322
Charge à payer échelle d'intérêt	897 442	518 788
Préfinancement export	4 330 000	4 280 000
Préfinancement stock	6 750 000	6 850 000
Billets de trésorerie (*)	1 000 000	3 500 000
Mobilisation de créances	726 540	726 677
Crédits de financement	16 203 537	19 700 485
Total des autres passifs financiers	43 484 312	44 884 746

(*) Il s'agit des billets de trésorerie souscrits par FCP SALAMETT pour un montant de 1 million de dinars.

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 16.930.988 DT contre 17.102.119 DT au 31 décembre 2023 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Ventes locales	29 957 962	49 345 376
Ventes à l'exportation	6 593 480	8 311 868
Ventes électricité	3 937 179	3 218 356
Autres Ventes	15 698 214	27 804 338
Total des revenus	56 186 835	88 679 938

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Loyers	102 497	131 383
Subvention d'investissement	274 282	760 834
Subvention d'exploitation	-	60 000
Mise à disposition de personnel	291 686	254 975
Total des autres produits d'exploitation	668 465	1 207 192

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Achats consommés de M.P et de consommables	23 857 358	36 254 192
Consommations énergétiques	11 259 904	14 092 668
Achats non stockés	6 497 826	10 076 822
Achats consommés de PSF	298 543	248 149
Achats sous-traitance	13 624	9 288
Total des achats d'approvisionnement	41 927 255	60 681 119

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Appointements et salaires	8 578 121	9 272 258
Charges sociales et autres	1 798 359	1 715 346
Total des charges de personnel	10 376 480	10 987 604

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 404 374	5 625 924
Dotations aux amortissements capitalisées	<131 804>	<340 560>
Résorption des charges reportées	3 873 952	3 252 529
Dotation aux provisions des stocks	248 105	230 895
Dotation aux provisions des soldes clients	800 257	1 027 376
Dotation aux provisions des autres actifs courants	391 245	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 600 000	1 800 000
Dotation aux provisions des Immo. Fin	3 727 458	-
Total des reprises sur dotations aux provisions	17 913 587	11 596 164
Reprise sur provisions des créances clients	<50 034>	<280 420>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<702 940>	<718 349>
Reprise sur provisions des autres actifs courants	-	<21 767>
Reprise sur provisions des stocks	<374 779>	<31 582>
Total des reprises sur dotations aux provisions	< 1 127 753>	<1 052 118>
Total dotations aux amortissements et aux	16 785 834	10 544 046

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Loyers et charges locatives	280 745	342 465
Assurances	610 048	427 887
Entretiens et réparations	533 753	675 639
Honoraires	718 952	706 619
Publicité et propagande	67 070	430 080
Autres services extérieurs	200 838	318 736
Frais de transport	1 289 391	1 951 029
Missions et réceptions	341 006	421 383
Dons et subventions	13 763	17 159
Jetons de présence	200 000	-
Services bancaires	734 324	954 420
Impôts et taxes	253 892	259 724
Commissions sur ventes	1 845 362	2 023 151
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<687 032>	<249 741>
Total des autres charges d'exploitation	6 402 112	8 278 551

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Intérêts bancaires	9 887 246	11 414 494
Perte de change	475 334	843 748
Gain de change	<562 175>	<393 034>
Total des charges financières nettes	9 800 405	11 865 208

V.8 Produits des placements

Les produits de placement se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Produits financiers sur prêt AB Corporation	235 718	210 015
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	623 447	686 989
Autres produits financiers	273 536	258 865
Plus-value sur placements SOTEMAIL	6 289 264	-
Total des produits de placements	7 421 965	1 155 869

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Plus-value sur cession des immobilisations	10 000	92 000
Autres	11 034	135 110
Gain suite l'amnistie fiscale	-	443 137
Total des autres gains ordinaires	21 034	670 247

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2024 à 1.323.145 DT et sont composées essentiellement des amendes douanières et des pénalités de retard fiscales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les décaissements nets moyens de financements CT

Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Décaissements nets billets de trésorerie	<500 000>	<650 309>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	<727 000>	704 757
Encaissements <Décaissements> nets crédits préfinancement export	777 000	<982 226>
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<100 000>	<630 075>
Décaissements nets crédits de Financement.	<9 211 917>	<7 191 081>
Total	<9 761 917>	<8 748 934>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Liquidités et équivalents de liquidités	818 104	407 034
Concours bancaires	<16 930 988>	<17 102 119>
Total	<16 112 884>	<16 695 085>

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société A.B.C.	1 410 675	3 235 137
Société SOTEMAIL	15 656 146	23 648 723
Société SANIMED	83 786	192 495
Société Moderne de conditionnement	1 077 040	322 964
Société SOMOCER NEGOCE	925	10 770
Société 3S TRADING	908 033	673 095
Société SOMOCER TRANSPORT	481 464	499 793
AB-CORPORATION	5 437	510
STE AGRIMED	8 400	-
Société SOMOCER FRANCE 3S	871 278	1 181 786
Total du chiffre d'affaires hors taxes	20 503 184	29 765 273

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société A.B.C.	316	862
Société SOTEMAIL	3 421 097	12 362 753
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	2 300 577	5 063 620
Société Périmètre de gestion « SPG »	61 049	-
Société SOMOCER TRANSPORT	663 732	1 199 477
Total des achats HTVA	6 446 770	18 626 712

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2024 se détaillent comme suit :

- Société Périmètre de gestion : 31.787 DT
- Société ABC : 22.639 DT

- Société SOTEMAIL : 1.511.717 DT

Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 41.686 DT hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoces qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoces est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoces percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2024, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 3,5% à 5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoces au titre de l'année 2024 s'élève à 1 827 574 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 200 DT hors taxes.
- Courant l'année 2024, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Manzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 67.987 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- Courant l'année 2024, SOMOCER a facturé 291.686 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.
- En date du 1^{er} janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 2.743.080 DT dont 219.665 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies

au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 235.717 DT hors taxes.

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 7.044.855 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 623.446 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2024, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 175.296 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 25.892 DT hors taxes.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2024, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2024
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
Total		500 000			500 000

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	695 134	500 000	-	1 195 134
A.B.C.	112 680	-	-	112 680
SANIMED	899 501	-	-	899 501
3S TRADING	<633 995>	-	-	<633 995>
SOTEMAIL	<43 183>	-	-	<43 183>
SOMOCER NEGOCE	4 301 006	-	7 044 856	11 345 862
SOMOSAN	2 356 804	-	-	2 356 804
AB CORPORATION	455 613	-	2 743 080	3 198 693
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	974 150	-	-	974 150
STE SOMOCER TRANSPORT	142 333	-	-	142 333
STE SAPHIR	25 025	-	-	25 025
STE PERIMETRE DE GESTION	1 459 078	-	-	1 459 078
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	10 837 787	500 000	9 787 936	21 125 723

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	619 788	500 000	-	1 119 788
A.B.C.	106 402	-	-	106 402
SANIMED	899 501	2 000 000	-	2 899 501
3S TRADING	<38 393>	-	-	<38 393>
SOTEMAIL	69 968	-	-	69 968
SOMOCER NEGOCE	1 899 480	-	7 873 662	9 773 142
SOMOSAN	2 135 192	-	-	2 135 192
AB CORPORATION	408 474	-	2 509 198	2 917 672
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	255 768	-	-	255 768
STE SOMOCER TRANSPORT	24 866	-	-	24 866
STE SAPHIR	23 855	-	-	23 855
STE PERIMETRE DE GESTION	1 471 937	-	-	1 471 937
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	7 970 479	2 500 000	10 382 860	20 853 339

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2024 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
ABC Gros	16 132		16 132
A.B.C.	4 830 420	<1 352>	4 829 068
SANIMED	885 931	<754 562>	131 369
3S TRADING	570 010	-	570 010
SOTEMAIL	1 307 029	<374 155>	932 874
SOMOCER NEGOCE	15 454	<2 232 890>	<2 215 525>
SOMOSAN	21 608	<123 163>	<6 255>
AB CORPORATION	8 334	-	8 334
SMC	671 223	<950 427>	<279 204>
STE SOMOCER TRANSPORT	664 019	<729 135>	<65 116>
STE PERIMETRE DE GESTION	<1 667>	<19 070>	<20 737>
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	20 080		20 080
SOMOCER France 3S	653 461		653 461
AGRIMED	11 099		
Total	9 673 131	<5 184 754>	4 488 379

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
A.B.C.	1 838 740	<1 028>	1 837 712
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	836 610	<754 562>	82 048
3S TRADING	<362 016>	-	<362 016>
SOTEMAIL	319 934	<1 221 910>	<901 976>
SOMOCER NEGOCE	52 181	<246 078>	<193 897>
AB CORPORATION	29 953	-	29 953
SMC	<235 781>	<1 625 682>	<1 861 463>
STE SOMOCER TRANSPORT	115 506	<177 677>	<62 171>
STE PERIMETRE DE GESTION	<39 989>	30 535	<9 454>
SANIMED FRANCE	394 763	-	394 763
STE SOMOCER FRANCE 3S	492 694	-	492 694
Total	3 464 203	<4 005 143>	<540 940>

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2024 à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2024
SOMOCER Transport	24 200
SOTEMAIL	9 053 637
Total	9 077 837

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.
 - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
 - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.
- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m²
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	-
STB	98 600	NA	46 750
EL AKKAR	75 000	50,00%	75 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	6 599 210		1 511 188

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	24 393 781	67,75%	-
ABC	7 896 000	77,61%	-
SOMOCER Négoco	1 990 000	99,38%	1 990 000
SMC	531 000	39,47%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	841 000
Idéale transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	777 913
Total	49 364 781		3 653 913

Placements à court terme sociétés de groupe

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Titre de placements SOTEMAIL	16 393 375	4 644 596	11 748 779
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Total	16 893 375	5 144 596	11 748 779

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<28 822 390>	<11 906 314>
Résultat par action	<0,7089>	<0,2922>

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2024	31.12.2023	Charges	31.12.2024	31.12.2023	Soldes	31.12.2024	31.12.2023
CA Local	29 957 962	49 345 376	Stockage	<6 364 816>	1 499 240			
CA Export	6 593 480	8 311 868						
Autres Ventes	3 937 179	3 218 356						
Vente électricité	15 698 214	27 804 338						
Total	56 186 835	88 679 938	Total	<6 364 816>	1 499 240	Production	49 822 019	90 179 178
Production	49 822 019	90 179 178	Achats consommés	41 927 255	60 681 119	Marge sur coût matière	7 894 764	29 498 059
Marge sur coût matière	7 894 764	29 498 059	Autres charges externes	6 148 220	8 018 827	Valeur ajoutée	1 746 544	21 479 232
Valeur ajoutée	1 746 544	21 479 232	Charges de personnel	10 376 480	10 987 604			
			Impôts et taxes	253 892	259 724	Excédent brut d'exploitation	<8 883 828>	10 231 904
			Total	10 630 372	11 247 328			
Excédent brut d'exploitation	<8 883 827>	10 231 904						
Subventions d'exploitation	-	60 000	Charges financières nettes	9 800 405	11 865 208			
Autre produits ordinaires	689 499	1 374 302	Autres Pertes ordinaires	1 323 145	1 820 595			
			Dotations aux amort et prov	16 785 834	11 262 395			
Produits de placement	7 421 965	1 599 006	Impôt sur les bénéfices	140 642	223 328	Résultat des activités ordinaires	<28 822 390>	<11 906 314>
Total	<772 364>	13 265 212	Total	28 050 026	25 171 526			
- Résultat des activités ordinaires	<28 822 390>	<11 906 314>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat net	<28 822 390>	<11 906 314>
Total	<28 822 390>	<11 906 314>	Total	-	-			

VIII.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2023	Résultats reportés	Quote-part Sub. d'investissement	Réserves spéciales de réévaluation	Réserves légales de réévaluation	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2024
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	-	7 000 000
Réserve spéciale de réévaluation légale	-	-	-	-	1 771 850	-	1 771 850
Réserves spéciales de réévaluation libre	-	-	-	30 397 855	-	-	30 397 855
Résultats reportés	5 223 575	<11 906 314>	-	-	-	-	<6 682 739>
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	2 115 022	-	<274 282>	-	-	-	1 840 740
Résultat de la période	<11 906 314>	11 906 314	-	-	-	<28 822 390>	<28 822 390>
Total	64 956 250	-	<274 282>	32 169 705	1 771 850	<28 822 390>	68 029 283

VIII.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acq	Reclass et regul	Rééval	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	Dotation	Reprise	Recl et regul	Amortiss. Cumulés au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2024
Logiciels	342 779	-	-		-	342 779	338 645	1 011	-		339 656	4 134	3 123
Fonds de commerce	1 442 928	-	-		-	1 442 928	1 132 189	51 871	-		1 184 060	310 739	258 868
Total des immobilisations incorporelles	1 785 707	-	-		-	1 785 707	1 470 834	52 882	-		1 523 716	314 873	261 991
Terrains	3 178 822	-	-	32 169 705		35 348 527	593 644	-	-		593 644	2 585 178	34 754 883
Constructions	22 947 345	17 352				22 964 697	14 923 761	410 672			15 334 433	8 023 584	7 630 264
ITMOI	105 804 933	1 441 433	3 706 024			110 952 390	68 836 268	5 285 767			74 122 035	36 968 665	36 830 335
Matériels de transport	2 077 868	-	314 365		<28 000>	2 364 233	1 935 633	189 522	<28 000>	223 173	2 320 328	142 235	43 905
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265					11 070 265	9 018 985	415 530			9 434 515	2 051 280	1 635 750
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 837 911	15 334				1 853 245	1 663 056	50 001			1 713 057	174 855	140 188
Immobilisations à statut juridique particulier	5 078 589		<78 825>			4 999 764	3 967 039				3 967 039	1 111 550	1 032 725
Immobilisations en cours	3 271 203	1 045 190	<3 741 220>			575 173	-				-	3 271 203	575 173
Total des immobilisations corporelles	155 266 936	2 519 309	200 344	32 169 705	<28 000>	190 128 294	100 938 386	6 351 492	<28 000>	223 173	107 485 051	54 328 550	82 643 243
	157 052 643	2 519 309	200 344	32 169 705	<28 000>	191 914 001	102 409 220	6 404 374	<28 000>	223 173	109 008 767	54 643 423	82 905 234

VIII.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2024	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2024	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 024	3291403	MiniBus	585 051	93 083	348 712	106 183	454 895	118 865	573 760	1,1%
Total			585 051	93 083	348 712	106 183	454 895	118 865	573 760	

VIII.7 Tableau de variation des emprunts :

	Soldes 2023			Mouvements de la période		Soldes 2024		
Emprunts	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Additions	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT UBCI 1 066 666.COV19	133 333	-	133 333	-	133 333	-	-	-
EMPRUNT BNA 2 164 000	1 731 200	1 298 400	432 800	-	324 600	1 406 600	865 600	541 000
EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 350 000	900 000	450 000	-	375 000	975 000	600 000	375 000
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	934 371	708 029	226 342	-	-	934 371	493 418	440 953
EMPRUNT BHKAR 1370.00-1ERTRAN	953 288	755 427	197 861	-	-	953 288	616 549	336 739
EMPRUNT BHKAR400.00-11EMETTRAN	279 393	221 779	57 614	-	-	279 393	181 215	98 178
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	340 694	268 482	72 212	-	-	340 694	217 796	122 898
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	278 332	220 563	57 769	-	-	278 332	180 014	98 318
EMPRUNT BHKAR 400.00-5EME TRAN	278 332	220 563	57 769	-	-	278 332	180 014	98 318
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	1 878 743	1 488 798	389 945	-	-	1 878 743	1 215 095	663 648
EMPRUNT BHKAR 560.00-6EME TRAN	382 452	301 575	80 877	-	-	382 452	244 806	137 646
EMPRUNT BHKAR 365.00-7EME TRAN	253 978	201 263	52 715	-	-	253 978	164 263	89 715
EMPRUNT BHKAR 275.00-8EME TRAN	191 353	151 636	39 717	-	-	191 353	123 761	67 592
EMPRUNT BHKAR 822.00-9EME TRAN	571 973	453 256	118 717	-	-	571 973	369 930	202 043
EMPRUNT BHKAR 200.00-10EMETTRAN	139 696	110 889	28 807	-	-	139 696	90 607	49 089
EMPRUNT BHKAR 358.00-12EMETTRAN	250 057	198 492	51 565	-	-	250 057	162 188	87 869
EMPRUNT BHKAR 456.00-01/2470	155 211	23 436	131 775	-	20 925	134 286	-	134 286
EMPRUNT BHKAR 214.00-02/2470	63 847	11 248	52 599	-	9 909	53 938	-	53 938
EMPRUNT BHKAR 461.00-03/2470	160 700	24 518	136 182	-	21 453	139 247	-	139 247
EMPRUNT BHKAR 771.00-04/2470	269 852	41 235	228 617	-	35 966	233 886	-	233 886
EMPRUNT BHKAR 568.00-05/2470	223 877	34 475	189 402	-	29 593	194 284	-	194 284
EMPRUNT BHKAR 284205	100 222	-	100 222	-	58 752	41 470	-	41 470
EMPRUNT BHKAR 510443	243 539	111 174	132 365	-	25 894	217 645	-	217 645
EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 575 433	2 770 992	804 441	-	-	3 575 433	2 170 089	1 405 344

	Soldes 2023			Mouvements de la période		Soldes 2024		
Emprunts	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Additions	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT AMENB19800-	198 000	-	198 000	-	198 000	-	-	-
EMPRUNT AMEN B 500/2175	321 429	250 000	71 429	-	35 715	285 714	178 571	107 143
EMPRUNT AMEN B 800/2175	571 429	457 143	114 286	-	57 143	514 286	342 857	171 429
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	571 429	457 143	114 286	-	57 143	514 286	342 857	171 429
EMPRUNT STB 36978	27 733	21 130	6 603	-	1 760	25 973	15 848	10 125
EMPRUNT STB 5400	2 268 218	1 008 097	1 260 121	-	252 024	2 016 194	-	2 016 194
EMPRUNT STB 27439.142	20 237	15 092	5 145	-	1 372	18 865	10 976	7 889
EMPRUNT STB 1000	783 333	533 333	250 000	-	66 667	716 666	333 333	383 333
EMPRUNT STB 1164	989 400	698 400	291 000	-	77 600	911 800	465 600	446 200
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	4 074 125	1 851 875	-	740 750	5 185 250	2 592 625	2 592 625
EMPRUNT UIB 588 125	-	-	-	588 125	-	588 125	375 747	212 378
Total Emprunts en DT	26 417 084	18 030 693	8 386 391	588 125	2 523 599	24 481 610	12 533 759	11 947 851

X. Engagement hors bilan

X. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2024 est 26.488.625 DT.

X. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOMOSAN, SOTEMAIL, SMC et ABC (cf. note VII.6>

X. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts (cf. le tableau suivant>

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT>	Banque	
Crédits de gestion	25 85-000	STB	Titre Foncier n° 7-048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m² Titre foncier n° 7-046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m² Titre foncier n° 7-047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m² Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 60-m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 4-00-m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 89-m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100 Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
CMT STB 347	347 000	STB	
CMT STB 90-	900 000	STB	
CMT STB 22-	220 000	STB	
CMT STB 232	232 000	STB	
CMT STB 88-	880 000	STB	
CMT STB 356	356 000	STB	
CMT STB 172	172 000	STB	
CMT STB 520-	5 200 000	STB	
CMT STB 5 926	5 926 000	STB	
	40 083 000		
Crédit de gestion	4 25-000	AB	
CMT AMEN BANK 250-	2 50-000	AB	
	6 75-000		
Crédit de gestion	7 70-000	BNA	
CMT 154-	1 54-000	BNA	
CMT 200-	2 00-000	BNA	
CMT 100-	1 00-000	BNA	
CMT 100-	1 00-000	BNA	
CMT 800-	8 00-000	BNA	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	
	5 020 000		
Crédit de gestion	588 125	UIB	
	5 608 125		
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	
	2 490 000		
Crédit de gestion	5 700 000	ATTIJARI BANK	
	5 700 000		
CMT 1 066	1 066 666	UBCI	
	1 066 666		
CMT 1 500	0	BIAT	
	0		
Total général	82 349 666		

X. 4 Engagements reçus (cf. le tableau suivant>

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
Hypothèque titre 327-Bizerte	1 200 000	Ben Rjeb	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	9 603 787		

XI. Note sur les événements postérieurs à la clôture

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOMOCER, les représentants de la STEG, de la CNSS, de la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOMOCER et à préserver sa capacité de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Le management est actuellement en phase de finalisation de la mise en place des crédits avec les banques. Les principaux accords sont les suivants :

1) STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 5 ans, soit 60 mensualités portant sur un montant de 15 MDT.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 52.675 mille dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 31.110 mille dinars au 31 décembre 2024 sous réserve du respect du calendrier.

3) Contrôle sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOMOCER a convenu, le 31 mars 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, pour un montant de 1.893 mille dinars sur une période de 4 ans.

4) Banques

- BH Bank :

La BH Bank a notifié son accord de principe en date du 08 septembre 2025 pour notamment la mise en place d'un crédit de restructuration des impayés à la date du 15 mai 2025 d'un

montant de 7.8 MDT sur 10 ans avec 2 années de grâce au taux TMM+3 avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

- STB :

La STB a notifié son accord de principe pour l'octroi :

- D'un Crédit CLT de consolidation sur 10 ans dont 2 années de grâce d'un montant de 16.653 mille dinars,
- D'un crédit de rééchelonnement du COVID sotugaré d'un montant de 274 mille dinars,
- D'un financement divers à court terme d'un montant de 3 307 mille dinars.

5) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux mandataires de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire de justice a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Tunis le 9 octobre 2025

*Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir*

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68.029.283 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 28.822.390 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital de la société SOMOSAN pour un montant de 3.200 mille DT. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre de cette participation malgré l'existence d'indicateurs de perte de valeur. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de cette société, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée.
2. Des titres de participations dans le capital de SOTEMAIL totalisant 16.393 mille dinars au 31 décembre 2024 sont classés dans la catégorie « Titres de placement » liquides. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice selon le cours boursier observé au 31 décembre avec comptabilisation de la plus ou moins-value résultante en résultat de l'exercice. La valeur comptable de ces titres au 31 décembre 2024 tient compte d'une plus-value latente de 6.289 mille dinars enregistrée en résultat de l'exercice 2024. En l'absence de transactions régulières d'achat et vente réalisées sur ce portefeuille, depuis son acquisition, nous ne sommes pas en mesure de confirmer le bien-fondé de la décision du management de continuer à présenter ces titres au niveau du portefeuille des titres de placements liquides.
3. SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SOMOSAN, ABC Gros, SANIMED, ABC et SOMOCER Négoces (parties liées) pour un montant total de 12.352 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas

des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risqueraient de constituer une limitation à nos travaux.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 35.505 mille DT et provisionnées à hauteur de 14.376 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 55.964 mille DT et provisionnés à hauteur de 5.165 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère en tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) Evaluation des stocks :

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 39.067 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.360 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur ce qui suit :

- Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOMOCER et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire de justice. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire. En date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires mandataires de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération. Un troisième mandataire judiciaire de justice a été nommé le 24 juin 2025, formant ainsi un comité de mandataire.
- La note II.2 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont

toujours en cours à la date du présent rapport et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La note III.1 aux états financiers, qui fait état du changement de méthode comptable opéré courant 2024. En effet, la société a opté pour le modèle de réévaluation à la juste valeur de la rubrique « Terrains » conformément aux dispositions de la Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles .

Cette opération a dégagé un écart de réévaluation de de 32.169.705 DT comptabilisé en capitaux propres.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été autorisées par le Conseil d'Administration mais n'ont pas fait l'objet de rapport spécial des commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre datée du 3 avril 2025 a été adressée à la direction générale de la société à l'effet de nous fournir une mise à jour de la situation de la société ainsi que les résultats obtenus à la suite des mesures mises en place.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XI « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2025-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis le 9 octobre 2025

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Convention d'assistance avec la société SOMOCER Négoces

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoces qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoces est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoces percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2024, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 3,5% à 5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoces au titre de l'année 2024 s'élève à 1 827 574 DT hors taxes.

2. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31

décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 2.743.080 DT dont 219.665 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 203.394 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 235.718 DT hors taxes. Les remboursements effectués par la société AB Corporation en 2025 totalisent un montant de 439 110 dinars.

- Courant l'exercice 2024, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 175.296 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- Des billets de trésorerie pour un montant de 4.000.000 dinars émises par « SANIMED » arrivant à échéance et non honorés. Suivant convention datée le 22 mars 2024, les sociétés « SOMOCER » et « SOTEMAIL » ont cédé leurs droits dans lesdits billets à la société AGRIMED laquelle a réservé le montant des dits billets à l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration réunie le 30 Août 2023

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juin 2023 mais n'ont pas fait l'objet de rapport spécial des commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2024 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 20.503.184 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024
Société A.B.C.	1 410 675
Société SOTEMAIL	15 656 146
Société SANIMED	83 786
Société Moderne de conditionnement	1 077 040
Société SOMOCER NEGOCE	925
Société 3S TRADING	908 033
Société IDEAL TRANSPORT	481 464
AB-CORPORATION	5 437
STE AGRIMED	8 400
Société SOMOCER FRANCE 3S	871 278
Total du chiffre d'affaires hors taxes	20 503 184

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 6.446.770 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024
Société A.B.C.	316
Société SOTEMAIL	3 421 097
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	2 300 577
Société Périmètre de gestion « SPG »	61 049
Société SOMOCER TRANSPORT	663 732
Total des achats HTVA	6 446 770

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2024 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2024
Préfinancement à l'exportation	4 330 000
Préfinancement de stock	6 750 000
Total	11 080 000

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2024, l'encours de ce financement s'élève à 17.930.077 DT.
- Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2024 à 16. 930.988 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BNA	1 936 458	1 954 060
STB	5 974 831	6 522 198
BH	2 292 841	2 140 169
AMEN BANK	1 413 370	254 997
UIB	3609	280 584
B.T.K.	106 538	-
ATTIJARI BANK	3 940 607	4 420 331
WIFAK BANK	39	-
BIAT	9667	
ATB	1 252 941	1 529 780
AFC	87	
Total des concours bancaires	16 930 988	17 102 119

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2024 s'élève à un montant total de 24 936 505 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA	865 600	541 000	1 406 600	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	864 285	450 001	1 314 286	5,73%
EMPRUNT STB	3 418 382	5 456 366	8 874 748	TMM+3%
EMPRUNT BH	5 916 327	4 472 153	10 388 480	4,17%
EMPRUNT ATTIJARI	493 418	440 953	934 371	TMM+3%
EMPRUNT BIAT	600 000	375 000	975 000	TMM+3%
EMPRUNT UIB	375 747	212 378	588 125	TMM+3%
EMPRUNTS LEASING	348 712	106 183	454 895	13,24%
Total	12 882 471	12 054 034	24 936 505	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT
- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires à moyen terme et de gestion contractés par la société SMC auprès de Attijari Bank respectivement de 3.960.000 DT et 650.000 DT ;

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire à moyen terme contracté par la société ABC auprès de Attijari Bank de 2.250.000 DT ;

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m²
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2024, à 9 077 837 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2024
SOMOCER Transport	24 200
SOTEMAIL	9 053 637
Total	9 077 837

11. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2024.

12. Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 67.987 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « 3S TRADING » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 DT TTC.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 25.892 DT hors taxes.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 1.511.717 DT au 31 Décembre 2024. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE PERIMETRE DE GESTION. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 31.787 DT au 31 Décembre 2024. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de

transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE ABC. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 22.639 DT au 31 Décembre 2024. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'une salle d'exposition pour un loyer annuel de 41.686 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «SOMOCER Transport SARL» d'un bureau sis à Menzel Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances envers la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 7.044.856 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 623.446 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'année 2024, SOMOCER a facturé 291.686 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2024, a décidé d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant brut annuel de 12 500 dinars au titre de l'exercice 2023.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 220.272 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que les primes qui lui ont été accordées se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à un montant brut de 207.660 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA